UN DÉFIPERMANENT

Echos de la 10e plénière du Ronnen Desch le 10 octobre 2019 à Sandweiler

A Sandweiler le Ronnen Desch a eu le plaisir d'accueillir Madame la Ministre de l'Intégration

Un grand Merci à la commune de Sandweiler

Sans moyens financiers, le Ronnen Desch ne peut fonctionner que par le bénévolat et la prise en charge des frais de plénière par la commune respective. Merci!

Merci aussi aux organisations et institutions qui ont présenté du matériel : ASTI, Chambre de Commerce, OLAI, Passerell, Service de Formation des Adultes du MENJE, Zentrum fir politesch Bildung.

Merci aussi à Madame Cahen. Comme les questions n'ont pas toujours eu une réponse parfaite, il y a lieu de faire quelques commentaires au fil des pages .Les questions transmises au préalable à la Ministre sont à la page 11

La question d'une discrimination éventuelle des personnes de couleur n'a pu être abordée à Sandweiler. Renvoi sur la conférence « being black » page 9

L'initiative lancée lors d'une plénière du Ronnen Desch a abouti à un ensemble de recommandations pour une couverture sanitaire universelle. Ces recommandations sont e train d'être discutées avec les responsables du secteur santé et sécurité sociale. lire page 7

Que dit le budget de l'Etat 2020 sur l'intégration ? <u>lire page 9</u>

Glossaire page 9

Carte des foyers page 10



Paroles introductives de Madame Corinne Cahen, Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Avec verve la Ministre donne un aperçu de sa politique d'intégration qui ne concerne pas les seuls demandeurs de protection, mais qui doit relever le défi de 23 000 nouveaux venus par an. Toutes et tous doivent trouver un accueil identique et de qualité quelle que soit la commune où ils s'établissent. Ce challenge doit être relevé par toute la société : les communes et leurs commissions d'intégration, le monde associatif et la société civile, les entreprises et le gouvernement.

Le gouvernement est en train de restructurer ses services et au sein du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sera créé par la loi un département de l'intégration étoffé en ressources humaines et financières. Ce département soutiendra les communes et les associations dans leurs efforts et projets d'intégration. Madame Cahen remercie de façon appuyée les nombreux bénévoles, indispensables pour transmettre des compétences et de la chaleur humaine.

Selon la Ministre il s'agira d'amener les DPI et les BPI à l'autonomie, à trouver leur place dans le marché de l'emploi et la société. A cet effet des politiques cohérentes et de qualité seront continuées en tenant compte des leçons tirées des projets passés. Les messages d'intégration doivent être partagés et coordonnés par le Ministère. La Ministre rappelle qu'avant 2013 aucun foyer ne disposait d'une cuisine, depuis lors tous les foyers sont équipés peu à peu de cuisines.

Il importera de faire un état des lieux et des études afférentes pour avancer d'un pas assuré.

Le principe d'égalité de traitement vaut pour tous les citoyens de même que leur accès à des traitements en cas de vulnérabilité.

Il est
parfaitement normal
que l'Oeuvre évalue ses
projets, n'aurait-on pas pu
s'imaginer que le Ministère
s'associe à cette évaluation pour
permettre aux projets ayant
fait leur preuve de pouvoir
continuer par un
financement de l'OLAI?

Le jeu des questions / réponses

En italique nous résumons les réponses de la Ministre.

Evaluation des projets passés

Le Ministère évalue les projets sous sa responsabilité, il ne lui appartient pas d'évaluer ceux de Mateneen. Le Ministère a obtenu des moyens financiers pour faire faire un état des lieux, établir des statistiques et des études.

Suite à l'appel d'offre 2019 le LISER va préparer une première étude. Cette dimension va être approfondie par l'appel à projets 2020 et la participation du Luxembourg à une grande recherche de l'OCDE par ailleurs très coûteuse.

Continuation de projets

Les projets Mateneen ont connu des sorts divers, certains ont réussi, voir bien réussi, d'autres moins. Certains ont été continués avec l'aide du Ministère. Les promoteurs de projets ayant bénéficié d'une aide de l'Oeuvre peuvent soumettre une demande au département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.



Populations vulnérables

Parmi les populations vulnérables il n'y a pas que les DPI et BPI, d'autres personnes sont concernées aussi : toutes doivent trouver aide et support : victimes de guerre, de viol ou de handicap.

Les Ministères travaillent avec des psychiatres et disposent de logements encadrés pour les mineurs non accompagnés.

Les DPI/BPI et le Contrat d'Accueil et d'Intégration, l'évolution du CAI

La situation fin septembre 2019

Total CAI depuis 2011	8850
Moyenne annuelle depuis 2011	1097
CAI en 2018	1441
CAI en 2019	1228
Contrats remplis	2683
Contrats clôturés non remplis	1800
Contrats actifs non commencés	1525
Contrats en cours	2455
Contrats remplis encore ouverts	10 %
Femmes	60 %
Plus de 45 ans	25 %
Personnes au travail	64 %
Résidents de > 5 ans	26 %
DPI/ BPI	Chiffres non
	connus encore

Selon l'accord de coalition le CAI sera adapté.

Même s'il est impossible de prévoir le CAI pour les 23 000 arrivées annuelles, il est cependant question de décentraliser les offres et de proposer des modules qui répondent aux besoins des intéressés tout en évitant la « chasse aux tampons ».

Cours de langue

Les cours de langues notamment ceux de langue luxembourgeoise connaissent un grand succès et il est difficile de satisfaire toute la demande. La question s'adresse en premier lieu au MENJE et il y a lieu de développer des offres online.

Les Parcours d'Intégration Accompagnés (PIA) et leur évolution

Le PIA1 comprend des éléments obligatoires pour DPI en leur fournissant quelques éléments de base sur le Grand-Duché : A ce jour 1 050 personnes y sont passées, dont 40% de femmes et une moyenne d'âge de 32 ans.

Pour les PIA 2 et 3 des concertations sont en cours avec d'autres Ministères. Dans un premier temps, il faut identifier les besoins des gens pour pouvoir mieux y répondre. L'approche doit être cohérente pour répondre aux aspirations d'intégration et d'employabilité.

Rien sur les Plans
Communaux d'Intégration
ou le <u>GRESIL</u> ni sur une
adaptation des conditions
d'inscription sur les listes
électorales.





Les questions du renouvellement du contrat avec l'épicerie sur roues ou l'adaptation de l'argent de poche restent posées.

Quel appui pour les petites communes en matière d'intégration ?

La question a été posée par une commune qui a connu une augmentation de la population de 15% en l'espace d'un an.

Il faut développer les outils existants, diffuser les best practices, comme les Ambassadeurs de bienvenue, des bénévoles se mettant à la disposition des nouveaux arrivants, etc.

GRESIL, CCI et Syvicol sont autant d'instances qui s'activent en ce domaine.

Il y a lieu d'encourager les Luxembourgeois à s'impliquer au niveau local.

Des subsides sont disponibles pour des projets communaux d'intégration.

L'intégration communale comprend tous les nouveaux venus, y compris les Luxembourgeois qui y emménagent.

L'intégration devrait se concrétiser par l'intérêt à la chose publique et le droit de vote communal. Les 14% d'inscrits étrangers pour les élections communales ne sont pas fantastiques.

Les intérêts communs et partagés dépassent les nationalités et se concrétisent dans la vie associative, le bénévolat et la participation politique.

L'appel à l'inscription sur les listes électorales est permanent et peut se faire dès demain, pas seulement à l'approche des élections.

Logement et autonomisation

L'installation de cuisines dans les foyers est systématique : au moment de la décision du statut de réfugié la personne doit pouvoir vivre de façon autonome ou bien avoir des acquis qui pourront lui être utiles en cas de retour.

Au moment de la loi de 2015 le Conseil d'Etat s'était opposé à davantage d'autonomisation.

Cuisiner et faire ses achats dès l'arrivée se heurte à des obstacles pour les personnes logées en dehors des agglomérations ou alors pour une famille monoparentale.

L'expérience de carte de crédit à Redange : « Je suis sure qu'on va l'étendre. Je suis à 1 00% pour l'autonomisation et c'est à petits pas qu'on va y arriver »

Le congé linguistique

Les montants y consacrés dans le budget de l'Etat ont diminué de 2017 à 2018 de 400 000 à 250 000 €, le congé linguistique relève du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

Foyers pour immigrés

Le Ministère a fermé le dernier foyer pour immigrés. Le risque de voir des « célibataires » dans les chambres à café existe. Pourquoi des foyers pour immigrés, d'autres personnes sont aussi dans le besoin.

Des structures d'accueil pour sdf seront développées.

Loger un DPI chez un particulier

La situation est complexe e.a. parce qu'un PAG (Plan d'Aménagement Général) communal qui définit une maison comme unifamiliale n'admet dès lors qu'un seul ménage, même s'il y a des entrées séparées.

Les DPI hébergés de la sorte et pour lesquels l'accueil ne fonctionne pas ne peuvent plus rentrer dans une structure de logement de l'Etat et deviennent des sdf.

Un pas a été fait admettant un 2º adulte bénéficiaire de REVIS dans un ménage. Ministère et Fonds de Solidarité sont ouverts à une collaboration avec Open Home, une fois constitué en asbl.

La fermeture du foyer de Mondercange

Sous forme de question urgente la situation des personnes du foyer de Mondercange qui doivent trouver un toit dans une situation de logement très serrée.

Le Ministre Asselborn (désormais responsable des foyers) a assuré que les personnes concernées pourront encore rester jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

« Pour des situations pareilles nous avons créé le LISKO avec la Croix Rouge, sorte d'Office social ambulant ».

La Ministre fait état de son expérience d'une réunion houleuse à Mondercange. Le Foyer a été ouvert et – notamment grâce à Caritas les jeunes Erythréens qui ont été logés ont été fort bien accueillis par la population.

Financements et appels à projets

Appels à projets pour le PAN Plan d'Action National Intégration

Pour 2019 six projets ont été retenus pour une durée de 4 mois, il s'agit de projets de conceptualisation.

En novembre un appel à projets 2020 sera lancé jusqu'au 6 janvier, décisions en mars 2020 pour des projets de 9 mois de durée. Voici les priorités : la recherche, des études sur les besoins, le renforcement des compétences, la participation à la vie sociale, politique, économique et culturelle.

Un appel à projets sera lancé début 2020 avec accent sur Intégration et immigration dans le programme européen AMIF.

L'attribution
d'aides à des jeunes de
< 25 ans qui ne
bénéficient pas d'appui
scolaire par exemple, relève
(de la disparité) des Offices
Sociaux Régionaux. Ne
pourrait-on pas se poser la
question de l'égalité
devant la loi ?



Aide aux < 25 ans

A titre exceptionnel le REVIS peut être attribué à une personne de < 25 ans, par exemple à une femme enceinte.

Un éventail de mesures pour les jeunes de < 25 est en place au sein du MENJE, la Wunnengshellef intervient.

Il n'est pas question d'harmoniser les aides pour jeunes de < 25 ans par les Offices Sociaux Régionaux, d'autres aides y pourvoient.

Les personnes âgées

L'intégration des personnes âgées constitue un vrai défi et ce pour toutes les personnes âgées. Les Clubs Senior sont une première adresse de même que le programme contre l'isolement social par exemple pour les immigrés portugais et italiens arrivés dans les années '70.

Conclusions

Qu'il s'agisse des programmes et projets Mateneen, des logements, des fonds de financements et autres thématiques, il est important de considérer et de reconnaître les efforts effectués jusqu'ici. Mais il est nécessaire de continuer à renforcer ces efforts. Au nom de la solidarité. Au nom de la dignité humaine. Au nom de la vie et de la survie.

L'actualité
de l'intégration
et des réfugiés
www.ronnendesch.lu



Accès aux soins - couverture sanitaire universelle

Depuis un certain temps, un groupe de travail Santé s'est constitué dans le cadre du Ronnen Desch, pour analyser les problèmes d'accès à la santé de toutes les personnes présentes sur le territoire du Luxembourg.

Conscient du fait que le Luxembourg a souscrit à maintes conventions internationales, notamment dans le cadre de l'Organisation mondiale de la Santé, la question se pose dans quelle mesure le Luxembourg est en mesure de satisfaire aux exigences d'une Couverture Sanitaire Universelle, telle que requises par ces conventions.

Le groupe de travail s'est donc investi à analyser la situation au Luxembourg, notamment par rapport à la législation sociale existante qui concerne au-delà de la législation sur la sécurité sociale proprement dite également les législations concernant

- l'aide sociale
- eles relations entre l'Etat et les organismes sociaux, familiaux et thérapeutiques
- la libre circulation des personnes et immigration
- •le registre national des personnes physiques
- •la protection internationale et temporaire
- le Revis
- etc.

Le groupe de travail a élaboré un rapport d'analyse de la situation au Luxembourg qui, sans vouloir prétendre à une exhaustivité complète, ni à une infaillibilité quelconque, met en exergue les multiples facettes qui peuvent bloquer un accès aux soins au Luxembourg.

Alors que ce rapport d'analyse de 38 pages est assez indigeste en raison de la multiplicité de législations concernées et de la complexité intrinsèque de la problématique d'accès aux soins, un ensemble de recommandations a été élaboré pour ouvrir le débat avec toutes les parties intervenantes et notamment les autorités publiques. Ces recommandations ont été soutenues par 13 organisations qui sont actives sur le terrain au Luxembourg. Comme ces recommandations abordent de multiples aspects, parfois très détaillés, je ne peux pas les passer en revue, mais je vais me limiter à vous présenter ici les grands axes de l'analyse effectuée.

ACCES AUX SOINS

L'assurance maladie obligatoire, telle que définie par la législation de sécurité sociale au Luxembourg constitue déjà un large socle pour permettre à une grande majorité de personnes vivant au Luxembourg d'avoir un accès aux soins de santé.

Cependant, il subsiste toujours des personnes exclues de l'assurance maladie qui n'ont aucun accès aux soins de santé.

En conséquence, il y a lieu de mieux faire connaître le fait que les enfants mineurs, quelle que soit leur situation légale, ont un droit à l'assurance maladie obligatoire avec prise en charge des cotisations par l'Etat.

En outre, il y a lieu de promouvoir tous les moyens pour étendre aux exclues de l'assurance maladie obligatoire le bénéfice de l'assurance maladie facultative volontaire en recourant au maximum à l'adresse de référence, voire à une adresse de correspondance, et en assurant la prise en charge des cotisations par un tiers.

<u>www.ronnendesch.lu</u> 10 octobre 2019

Finalement, pour ceux qui resteront définitivement exclus de l'assurance obligatoire ou facultative (à savoir les sans papiers), il faut créer des antennes régionales d'accès aux soins, financées par l'Etat, à l'instar des solutions mises en place dans nos pays voisins: en France : Permanences d'accès aux soins PASS et l'Aide Médicale de L'Etat (AME), en Belgique: Aide Médicale Urgente (AMU).

OBSTACLES ECONOMIQUES POUR L'ACCES A LA SANTE

Même pour les personnes couvertes par l'assurance maladie, il existe des obstacles économiques à l'accès aux soins des personnes les plus démunies, à savoir l'avance des frais en cas d'absence de tiers payant, la participation statutaire à charge des patients, les dépassements de tarif et les convenances personnelles.

En conséquence il y a lieu d'étendre le champ d'application du tiers payant, voire notamment du tiers payant social spécialement en ce qui concerne les personnes en situation de vulnérabilité. Par ailleurs, il y a lieu d'uniformiser au niveau national les critères d'attribution du tiers payant social.

ASPECTS PARTICULIERS LIES A L'ASILE

Une situation particulière existe pour toutes les personnes parcourant la filière du droit d'asile (DPI, BPI, les cas DUBLIN, les déboutés du droit d'asile). Ainsi il s'agit de détecter et de traiter rapidement après l'arrivée au Luxembourg les vulnérabilités particulières de cette population, notamment en ce qui concerne les persécutions subies et les impacts sur la santé mentale de la procédure d'asile.

L'INSERTION SOCIALE, INDISPENSABLE COROLLAIRE AUX SOINS

Comme la santé des personnes en précarité ne dépend pas exclusivement des soins de santé offerts, il faut également améliorer leur insertion sociale à de multiples niveaux dont notamment :

- au niveau du logement par l'accès à des logements privatifs, stables et adaptés, par la mise à disposition de lits d'accueil d'urgence et notamment de structures réservées aux femmes dans la précarité,
- au niveau du pilotage de ces personnes leur permettant de naviguer dans le système social extrêmement complexe au Luxembourg
- au niveau de leur préparation à l'accès au travail indispensable pour une vie en société.

SE FAIRE COMPRENDRE

Finalement la société multiculturelle et la situation multilingue au Luxembourg interpelle également notre système de santé et de soins. Ainsi les barrières linguistiques peuvent également constituer des freins à l'accès aux soins. Aussi s'agit-il de développer l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé notamment en prévoyant le droit à une assistance linguistique et des sources de financement appropriées. S'y ajoute également la fonction de l'écrivain public pour permettre de faciliter la communication avec l'administration

Voilà un très bref tour d'horizon sur un ensemble de recommandations, qu'il faudra évidemment encore discuter, affiner, compléter et surtout soumettre aux autorités publiques afin d'avancer la réalisation de l'objectif d'une Couverture Sanitaire Universelle au Luxembourg.

Le document complet « Ensemble de recommandations » se trouve ici

Extrait du projet de budget de l'Etat 202

6.4) Les politiques en matière familiale et d'intégration

Le gouvernement entend poursuivre la mise en place en 2020 du Plan d'intégration national (PAN) en continuant à développer les trois phases du parcours d'intégration accompagné (PIA) au profit des réfugiés et en adaptant le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en offrant des cours d'intégration en nombre suffisant.

Le nouveau PAN intégration prévoit des dépenses de 2,7 millions d'euros en 2020 avec un total de 14,8 millions d'euros jusqu'en 2023 et devra assurer des mesures d'intégration pour les demandeurs de protection internationale ainsi que pour tous les autres non-Luxembourgeois résidant sur le territoire.

Cette politique d'intégration renforcée se traduira, suite à l'adoption du projet de loi 7403, par la création d'un département propre rassemblant toutes les compétences en matière d'intégration dont entre autre certaines attributions de l'actuel Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OIAI).

Cet engagement en faveur de l'intégration se traduit également par la participation de l'État à hauteur de 2,6 millions d'euros en 2020 (11,9 millions d'euros jusqu'en 2023) aux frais de fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de l'intégration.

Vu l'importance d'une participation accrue des communes un budget annuel de 500 000 euros sera prévu jusqu'en 2023 pour soutenir les projets communaux dans le domaine de l'intégration des étrangers. L'idée est de proposer à 20 communes par an un subside de 25 000 euros par commune pour les inciter à mettre en place un plan communal d'intégration, élément important d'une politique d'intégration réussie.

Le département a l'intention de développer plusieurs projets européens d'intégration en s'assurant un co-financement par le Fonds social européen (FSE) à hauteur de 50 % ainsi que par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration (AMIF) à hauteur de 75 %.

Il sera également important d'assurer l'efficacité des politiques d'intégration entamées en procédant à des études ensemble avec des centres de recherche publics et l'OCDE sur le thème de l'intégration, de l'exclusion sociale et de l'isolation de même que sur les flux des migrants après leur arrivée au Luxembourg afin de détecter d'éventuelles déficiences en termes d'intégration et afin de pouvoir y remédier.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement le Gouvernement continue à maintenir les investissements financés à travers le fonds pour les investissements socio-familiaux à un niveau élevé avec des dépenses prévues à hauteur de 214,6 millions d'euros sur la période 2019-2023. A l'intérieur de cette enveloppe, il est prévu de financer notamment des infrastructures pour personnes âgées à hauteur de 92,1 millions d'euros et des infrastructures pour personnes handicapées à hauteur de 89,7 millions d'euros.

Being black in Europe ... and in Luxembourg

Lien vers <u>l'étude</u> de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'UE et les réactions de presse

Lien vers la version audio de la <u>conférence</u> sur le même sujet le à Luxembourg



•BPI: Bénéficiaire de Protection Internationale, personne ayant obtenu le statut de réfugié •DPI: Demandeur de Protection Internationale, personne dont la demande est en train d'être examinée •Dublin: Selon la convention de Dublin, le demandeur de protection doit faire sa demande dans le pays par lequel il entre dans l'UE. S'il poursuit sa route vers un autre Etat membre, celui peut le renvoyer dans le 1er

•LISKO: Lëtzebuerger

SozialKOhäsiounszenter de la Glossaire

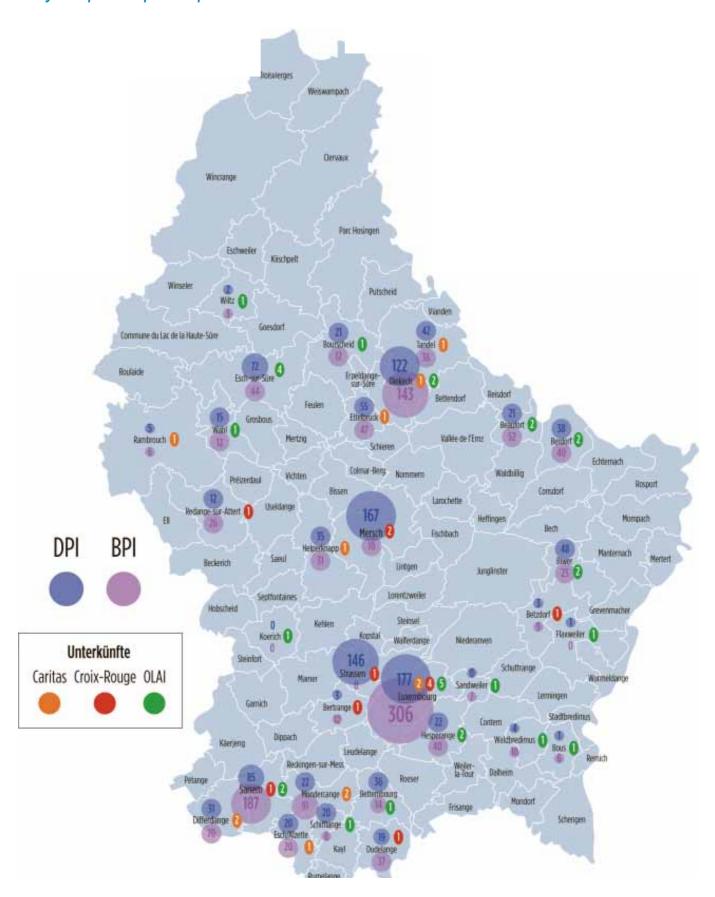
•LogIS: Logement pour

l'hébergement et le suivi des

Integratiouns- a
Croix Rouge encadre les BPI
I'Inclusion Sociale, pour
BPI une fois en logement privé,

service de la Caritas •OLAI: Office Luxembourgeois pour l'Accueil et l'Intégration appelé à disparaitre au profit d'un département Intégration au sein du Ministère de la Famille •ONA: Office National pour l'Accueil: la future loi attribuera les fonctions d'accueil des DPI au Ministère des Affaires Etrangères, •PIA: Parcours d'Intégration Accompagné: - PIA1 obligatoire (pour DPI): 100 mots en Luxembourgeois, présentation du système scolaire, la vie en collectivité, droits et devoirs, égalité des chances, etc. - PIA 2 (pour DPI): cours de langue obligatoires par le SFA, info facultative sur la vie pratique •SFA: Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Education Nationale •SHUK: Structure d'Hébergement d'Urgence au Kirchberg dans l'enceinte de LUXEXPO, semi-ouverte pour « dublinés » compétence du Ministère des Affaires Etrangères.

Foyers pour dpi et bpi



Questions à la Ministre

ns recueillis pour Madame la Ministre de l'Intégration Corinne Cahen en vue de la plénière du Desch le 10 octobre à Sandweller

Nous rejoignons complètement l'affirmation de Madame la Ministre dans son interview du Wort du 1.8.2019 quand elle dit. = (...) Ich wehre mich allerdings dagegen das Thema Integration nur auf Flüchtlinge zu reduzieren. Jedes Jahr kommen 20 000 Menschen neu nach Luxemburg, und diese gilt es auch zu integrieren, denn wir wollen auf keinen Fall, dass Paraleligesellschaften entstehen(...)

1.Quelles sont les conclusions tirées de l'évaluation des projets de Mateneen ? 2.Quels projets issus de Mateneen auront un financement de la part du Ministère de l'Intégration?

D'après l'accord de coalition du gouvernement, le CAI Contrat d'Accueil et d'Intégration sera adapté

4.Quel est le nombre de signataires du CAI pour 2017 et 2018 voir les 6 premiers mois de 2019? 5 Combien de BPI ont signé ce contrat et quel est le taux de tous les candidats ayant terminé le CAI?

Le congé linguistique n'est pas de la compétence du Ministère de la Famille, mais un outil d'intégration certain. 6.Quelles sont les éventuelles modifications envisagées pour le rendre plus attractif et efficace

Le Parcours d'intégration accompagné PIA est un instrument intéressant. La partie facultative du PIA2 assurée en décembre 2018 par certaines associations n'a pas fait l'objet d'une évaluation. 7. Est-ce que une évaluation est envisagée?

Alors que le PIA a été lancé en 2017, le PIA3 n'a pas été mis en place. 8. Quels en sont les préparatifs?

9. Que peuvent attendre les petites communes , comme celle qui nous a interpellés qui a accueilli en une année 72 nouveaux ménages ce qui constitue une augmentation de sa population de 14,4% comme appui financier et logistique en matière d'intégration.

10. Qu'est ce que le gouvernement entend faire pour l'intégration des 20 000 arrivées annuelles dont Madame la Ministre parle dans son interview pour améliorer la cohésion entre oldcomers et newcomers ?

B. Loge

L'autonomisation des DPI est une approche essentielle pour leur intégration. 1. Un argent de poche plus adapté/élevé est -il envisagé? 2. L'intégration locale par l'accès aux commerces locaux pourrait-elle être généralisée par des cartes de crédit suite au projet pilote de Redange? 3. Le contrat avec l'épicerie sur roues sera-t-il renouvelé pour 2020?

4. Quelles mesures le gouvernement entend t il prendre envers les nombreux BPI toujours présents dans les foyers pour favoriser l'accès à un logement? 5. l'accès à un emploi ? 6. l'intégration locale?

Ces derniers temps une augmentation sensible de demandeurs de protection internationale qui présentent des profils vulnérables est constatée. Que ce soit en termes de santé ou d'employabilité. Pour ces profils, la Gestion Locale Sociale n'est manifestement pas l'outil approprié pour répondre à la problématique « logement ». 7. Quel type de réponses préconisez-vous pour ce type de population ?

La situation tendue sur le marché du logement pose aussi problème aux immigrés venant au Luxembourg. Comme le Ministère a mis fin à (presque) tous les hébergements de travailleurs (seuls) souvent la seule alternative consiste en des chambres de café. 8. Le gouvernement envisage-t-il la création de foyers pour travailleurs immigrés? 9. Ne pourrait - on envisager une sorte de Wanteraktioun sur toute l'année pour répondre à des besoins urgents

Fr d'élecht eng gutt Neuvelle. Oppent Haus ass umgaang sech als Aabl ze constituéienn. Soubal d'Aabl seut, wârte mir e Rdv bei lech froen fir dass Dir eis genau erkläft wei eis Zesummenarbecht soll an der Praxis fonktionneieren. Wa mir richtieg verstan hum, solle mir an Zukunkt bei all Persoun deil mir an enger Famill einnerbrengen e Dreif un de Pr\u00fcS schleichen an deem mir erkläten, dass dir Persoun net zu der Communauté domestique geheller an da falt di 12-Meinr-Kauset beim REVIS eweg.

10. Famit Dier et einnerstetzenswaert wann Lait Flüchtlingen bei sech döheem ophuelen? Wann jo waat fir eng Zort

10. Fannt Dier et ennerstetzenswaert wann Lair i Licituriigen de lesech doneem opnuelen? Wann jo waat if eng Zort Ennerstetzung gesidd daer do vun aerer Sait? Dass am réglement grand-ducal steet dass wann ew un engem opgeholl get an een gratis zemmer zur Verfügung stellt een automatesch als communauté domestique gellt. Virwaat as daat esou? Daat bestroft nämlech Lait déi esou solidaresch sin een Flüchtling bei sech opzehuen an déi eigentlech Urecht op eng Allocation vie chère hätten, mee doduerch dass den Revis vum Flüchtling bei déi eegen Pai dobaigesaat get verleieren se daat Urecht an domat Suen. An geet et duer dass den Flüchtling seng Chargen bezillt an een dem FNS daat beleegt vir net méi als recueil par pitié an als communauté domestique ugesin ze gin, well een jo dann net à charge vun deem liewt deen den Flüchtling opgeholl huet?

11. Nach eng Fro zu der Allocation Vie chère; wann eng Persoun aus enger Famill erausplënnert an eng eejen Wunneg (eventuell fir de REVIS ze behalen, well dat jo elo nach op 12 Méint limitéiert ass) an se ass dann ganz op sech selwer ugewisen, firwat gett dann awer nach de Revenue vun der Communauté domestique vun deenen leschten 12 Méint gekuckt? Di Persoun huet jo dann finanziell näischt méi mat där Famill ze dinn.

C. Fonds et financements

Le Plan d'Action National d'Intégration PAN et le Fonds européen AMIF offre des financements pour e.a.

Après plusieurs années sans appel à projets pour l'intégration, le nouveau partage de compétences laisse Après plusieurs arinees sans appet à projets pour l'integration, le nouveau parage de competences lasses en plan pendant plusieurs mois les fonds spécifiques pour les demandeurs d'asile. Apparemment, ce n'est plus la responsabilité du Ministère de la Famille, et ce n'est pas encore la responsabilité du Ministère des Affaires Etrangères. Alors qui prend la responsabilité de laisser des demandeurs d'asile et réfugiés sans prise en charge psychologique décente au regard de certains qui ont connu de graves traumatismes notamment en Libye?

1.Quels sont les moyens du PAN pour 2020? 2. quand un appel à projets sera —t- il lancé? 3. qui peut

5. Quels sont les moyers alloués au Luxembourg dans le cadre de AMIF? 6. quand un appel à projets ?

5. Quels sont les moyers alloués au Luxembourg dans le cadre de AMIF? 6. quand un appel à projets sera —t- il lancé? 7. qui peut soumettre des projets? 8. quelles seront les priorités de cet appel?

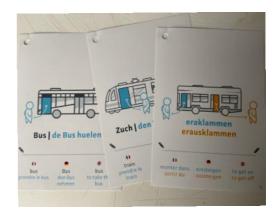
1.Qu'est-ce qui est mis en place afin que les personnes plus âgées (pour lesquelles il est difficile de les intégrer sur le marché du travail notamment en raison de leur âge) puissent quand même s'intégrer au sein de notre société, surtout quand l'apprentissage d'une langue officielle est quasi impossible ?

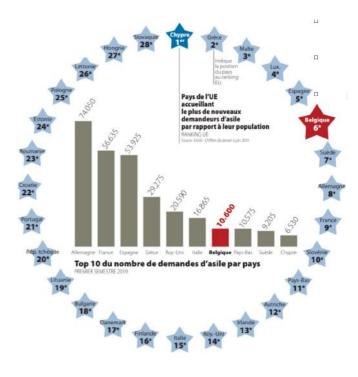
2. Quelles mesures sont envisagées afin de toucher les personnes qui refusent toute collaboration et de ce fait, ne sont plus en suivi social ? Les cas, même s'ils sont rares, existent et présentent un défi majeur pour notre société qui devrait mettre en place des instruments efficaces pour travailler l'intégration de ces personnes. Si ce n'est pas fait dès maintenant, les phénomènes de violence y compris domestique, de radicalisation etc risquent de s'amplifier drastiquement.

3.En 2015/2016 de nombreux bénévoles se sont mobilisés, A quoi peut en s'attendre de la part Conseil supérieur du bénévolat qui est inopérant depuis 2/3 ans

4.Qu'est-ce que le gouvernement luxembourgeois s'attend e la part de la Commission européenne qui mise sur la protection du mode de vie européen?

5.et last but not least : le REVIS ou plutôt les junes de moins de 25 ans qui n'y ont pas droit et dépendent de leur Office Social. Ne peut - on s'attendre que les Offices Sociaux accordent des aides identiques à des personnes en situation identique. Dans la mesure où l'Etat y intervient par le biais du Fonds National de Solidarité, pareille harmonisation est -elle envisagée?









Vivre ensemble dans ma commune: helpdesk



L'intégration dans l'UE : EWSI



Passerell: cellule de veille



Funding Luxembourg: appel à projets

